

Mémoire

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal
Dans le cadre d'un projet de transformation de l'édifice Nordelec – 2

Présenté par Marcel Sévigny
Résident du quartier Pointe-Saint-Charles

Février 2012

Ça ne vaut vraiment pas le détour

Quelle est la logique d'étudier un projet 300 logements en faisant fi de l'ensemble ? Le seul motif que j'y vois est une obligation liée à l'exigence réglementaire. Si j'étais commissaire de l'OCPM, je ne trouverais pas ça très inspirant. Ça l'est encore moins comme résident. Ça ne vaut vraiment pas le détour.

Dans cet esprit je n'ai pas envie de répéter les motifs pour lesquels je considérais globalement le projet Nordelec comme non avvenu dans le quartier Pointe-Saint-Charles à moins d'y apporter des modifications substantielles. Je constate simplement que les nouvelles demandes du promoteur ne viendront que renforcer l'image et la présence d'un projet démesuré pour le quartier. Un chiffre : incluant les logements sociaux ce sont plus de 1 400 nouveaux logements qui s'ajouteront. Ils représentent 20% du nombre total de logements du quartier dans un secteur équivalent à moins de 4,5% de son territoire. On peut dire ici que la densification a le dos bien large. Tout ce projet et ses ajouts ressemblent étrangement à du non-respect, pour ne pas dire plus, pour la communauté locale et son histoire.

Bref retour

Si on le compare au rapport sur la conversion des ateliers du CN, le premier rapport de consultation de l'OCPM sur le Nordelec est un rapport bâclé. Et, dans ces cas, le pouvoir politique a tendance à profiter de la situation à son avantage. Ce qu'il a fait.

Ce rapport se résume à 2 phrases clés qui pourraient avoir l'air très près l'une de l'autre, mais qui dans les faits expriment un énorme fossé.

La première est à la page 9 du rapport de l'OCPM : « **De manière générale, les participants se sont dits favorables à la transformation du Nordelec** ».

La deuxième phrase clé vient de la conclusion du mémoire de la Table Action-Gardien à la page 35 : « **nous considérons que des modifications significatives doivent être apportées au projet pour qu'il devienne acceptable (c'est moi qui souligne) pour la communauté** ». Cette dernière phrase ne se trouve pas dans le rapport de l'OCPM ni dans l'esprit du rapport. Au total, j'ai calculé qu'au moins 35 des 40 interventions se situaient en appui à cette deuxième phrase.

Conclusion : pour une majorité des personnes et des groupes qui sont intervenus, le projet Nordelec demeure toujours inacceptable.

Consultations et rapport de force

Quelques mois après l'adoption du projet Nordelec à peine modifié, j'ai eu l'occasion de présenter un atelier au 4e Sommet citoyen de Montréal en juin 2007. Le sujet : les consultations publiques. Le rapport de l'OCPM sur le Nordelec fut l'exemple par excellence où j'ai pu démontrer d'une part que dans les consultations publiques le « *fardeau de la preuve* » (*voir l'encadré à la fin*) repose sur les résident-e-s et les groupes locaux et que d'autre part, en l'absence d'une mobilisation citoyenne énergique et si nécessaire perturbante, les promoteurs et les institutions publiques en viennent à défendre

« objectivement » des intérêts communs au détriment du « Bien commun ». Cette tendance transparait également dans les rapports des commissaires de l'OCPM.

Ainsi, comparé à l'enjeu sur le redéveloppement du site des Ateliers du CN, le rapport de force populaire nécessaire pour faire entendre raison à EL AD n'était malheureusement pas au rendez-vous. Ceci s'explique de plusieurs façons dont celle d'une communauté encore un peu essoufflée par sa dure bataille (gagnée) contre l'implantation du Casino dans le quartier.

Une tout autre histoire pour les terrains du CN

Comme je le disais plus tôt, l'intérêt des milieux communautaires, militants et des résident-e-s pour l'avenir des terrains du CN a commencé plusieurs années avant les processus de consultation institutionnels. C'est à travers l'Opération populaire d'aménagement que quelques centaines de résident-e-s à travers les années se sont mobilisés et ont exprimé leurs revendications et leurs rêves. Face à un propriétaire qui non seulement voulait ne rien céder, mais qui perturbait par ses activités plus ou moins illégales le calme des rues résidentielles, cela n'a fait qu'accroître la grogne et par conséquent la mobilisation citoyenne.

C'est dans ce contexte que l'OCPM est entré en jeu avec des prés consultations en amont (un processus inédit) de celles qui eurent lieu à l'automne 2009. Comparez ce rapport de décembre 2009 avec celui du Nordelec, c'est presque dire, à certains égards, qu'il existe deux Offices de consultation publique à Montréal. Signalons simplement que dans le rapport Nordelec toutes les positions ou presque de l'OCPM sont aux conditionnels alors que dans le rapport sur le CN, l'OCPM sort de sa supposée neutralité à quelques reprises pour exprimer des prises de position politique parfois même à l'encontre des revendications populaires et en appuyant le promoteur. En bref, nous pouvons affirmer que la force de la mobilisation citoyenne et militante et la résistance ouverte face au promoteur ont eu un impact certain sur le discours de l'OCPM. Même que le mouvement social ne s'est pas laissé distraire par le rapport de l'OCPM et est allé chercher plus que ses objectifs initiaux.

L'intérêt de participer à une consultation publique institutionnelle

L'intérêt principal de participer à une consultation publique n'est pas tant de convaincre les commissaires que nous avons raison, mais d'en profiter pour poser des enjeux dans un espace démocratique. Cet espace démocratique ne doit pas faire illusion, car il est contrôlé (nonobstant l'indépendance des commissaires et de l'OCPM du pouvoir politique) par le pouvoir politique. Pour les mouvements de citoyen-ne-s l'utilisation des consultations publiques doit servir de tremplin et d'outil pour amplifier l'action sociale et politique face au pouvoir c'est-à-dire les décideurs politiques et les promoteurs en tout genre qu'ils soient publics ou privés.

Car avoir raison est une chose, encore faut-il avoir les moyens d'avoir raison.

Pour la suite des choses...

La présentation de ce mémoire et mon inscription à l'audience relèvent d'abord d'un geste de solidarité avec le mouvement social du quartier. Les opinions que j'exprime à titre personnel sont partagées par de nombreuses personnes impliquées dans le mouvement de résistance contre la dépossession de notre quartier par les forces immobilières capitalistes.

Si de telles personnes sont peu nombreuses à venir vous entretenir sur l'ajout de 300 appartements à un projet déjà rejeté par une majorité d'intervenant-e-s, c'est qu'elles ne croient pas ou ne croient plus aux consultations ou qu'elles ne croient pas que ce soit utile d'y être dans les circonstances.

Quant à moi, j'ai une seule recommandation : **ce projet Nordelec doit être réévalué dans son entier.**

Pour le reste, j'observe, nous observons. Et si une contestation populaire devait se manifester en faveur du « Bien commun » et à l'encontre des intérêts de cette multinationale immobilière sur le projet Nordelec, moi et d'autres nous nous ferions un plaisir de la soutenir et de l'amplifier.

Le fardeau de la preuve aux résident-e-s. (version schématisée)

À l'OCPM on part du principe que toutes les parties reçoivent un traitement équitable. Cette approche « dite objective et/ou neutre » est viciée à la base de trois (3) façons :

- ❑ Le promoteur dispose généralement du temps et surtout de moyens beaucoup plus importants (étude de circulation et autres études techniques) que des résidentEs ou de groupes communautaires pour faire valoir son point de vue ;
- ❑ Les fonctionnaires, au nom de l'arrondissement ou de la Ville, aiment bien se présenter comme « objectifs », ce qu'ils sont rarement pour toutes sortes de raisons. Cette supposée objectivité va à l'encontre d'un courant important et probablement majoritaire dans la population indiquant que les pouvoirs publics devraient être le défenseur du bien commun. En ce sens, la disparition, il y a assez longtemps, des contre-expertises de la part des pouvoirs publics a été une perte sèche pour les citoyen-ne-s, ce qui a laissé toute la place au langage technique des fonctionnaires de service;
- ❑ Lorsque les commissaires demeurent dans leur stricte neutralité politique (code de déontologie), ils refusent alors, grâce au rapport de la commission, que le débat politique sur les litiges en jeu puisse se poursuivre dans les instances politiques.